



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2662

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fourniture et travaux d'installation de bâtiments modulaires à structure principale métallique pour les divers sites de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Brumm

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Hugué), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burrucand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 16 mars 2018****Délibération n° 2018-2662**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Fourniture et travaux d'installation de bâtiments modulaires à structure principale métallique pour les divers sites de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'accord-cadre de location, achat et déplacement de bâtiments modulaires sur le territoire de la Métropole de Lyon est arrivé à échéance le 7 octobre 2017. Il convient de renouveler l'accord-cadre pour l'acquisition de bâtiments modulaires afin de répondre aux besoins de création ou d'extension de collèges en modulaires et d'installation de bâtiments pour les services de la Métropole.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution de 2 accords-cadres relatifs à la fourniture et aux travaux d'installation de bâtiments modulaires pour les divers sites de la Métropole.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Les lots ne comportent pas d'engagement de commande minimum et maximum. L'estimation prévisionnelle du besoin pour la durée totale des accords-cadres est la suivante :

- lot n° 1 - Fourniture et travaux d'installation de bâtiments modulaires à structure principale métallique pour les divers sites de la Métropole : 6 000 000 € HT, soit 7 200 000 € TTC,

- lot n° 2 - Fourniture et travaux d'installation de bâtiments modulaires à structure principale bois pour les divers sites de la Métropole : 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 20 octobre 2017 a choisi, pour le lot n° 2 les offres des entreprises Selvea et Bouygues Bâtiment sud-est et le Conseil, par décision n° 2017-2477 en date du 20 décembre 2017 a autorisé monsieur le Président à signer l'accord-cadre.

Le 23 octobre 2017, l'acheteur a décidé de déclarer la procédure pour le lot n° 1 sans suite pour motif d'intérêt général et de relancer une nouvelle consultation en appel d'offres ouvert pour ce lot.

Une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution d'un accord-cadre multi attributaire relatif à la fourniture et aux travaux d'installation de bâtiments modulaires à structure principale métallique pour les divers sites de la Métropole.

Cet accord-cadre est multi-attributaire et fait l'objet de marchés subséquents et de bons de commandes conformément aux articles 78 à 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Il est conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le présent accord-cadre intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoient, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 9 février 2018 a choisi, pour le lot n° 1, les offres des entreprises Cougnaud, Algeco et Trupiano.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

#### DELIBERE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer l'accord-cadre à marchés subséquents et à bons de commande pour le lot n° 1 : fourniture et installation de bâtiments modulaires à structure principale métallique pour les divers sites de la Métropole de Lyon et tous les actes y afférents, passé sans engagement de commande pour une durée ferme de 4 ans avec les entreprises Cougnaud, Algeco et Trupiano.

**2° - La dépense** sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principal et annexes - exercice 2018 et suivants, en section d'investissement, chapitres 21 et 23, selon la nature et la destination des travaux réalisés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.**